

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### **7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES**

#### **7.3.1 Consultation**

Aucune information

#### **7.3.2 Publication**



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### MODIFICATIONS APPORTÉS AU MANUEL DES RISQUES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN DE TENIR COMPTE DU PROGRAMME DE TESTS DE TENSION

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 2015.

*(s) Cheryl Graden*

\_\_\_\_\_  
Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### MODIFICATIONS AUX RÈGLES A-1 ET A-6

#### MODIFICATIONS APPORTÉS AU RÈGLES, AU MANUEL DES OPÉRATIONS, AU MANUEL DES RISQUES ET AU MANUEL DE DÉFAUT DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN DE TENIR COMPTE DU CADRE DE GESTION DU FONDS DE COMPENSATION

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 2015 .

*(s) Cheryl Graden*

\_\_\_\_\_  
Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### NOUVEAU SERVICES DE COMPENSATION POUR LES OPTIONS SUR INDICES DU MARCHÉ HORS COTE RÉGLÉES FINANCIÈREMENT

### MODIFICATIONS AUX RÈGLES A-1, D-1, D-4 ET D-5 DES RÈGLES DE LA CDCC

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 2015.

*(s) Cheryl Graden*

---

Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**INSCRIPTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'OPTIONS SUR INDICES  
SECTORIELS : INDICE DES BANQUES S&P/TSX (S XK) ET INDICE  
PLAFONNÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS S&P/TSX (S XU) ET  
MODIFICATIONS D'HARMONISATION POUR LES NOUVEAUX CONTRATS  
À TERME SUR INDICES SECTORIELS**

**MODIFICATIONS AUX RÈGLES A-1, B-10, C-7 ET C-12 DES RÈGLES DE LA  
CDCC**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 20 15 .

*(s) Cheryl Graden*

\_\_\_\_\_  
Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS





## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### OPTIONS SUR TITRES – MODIFICATIONS AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES BIENS SOUS-JACENTS AUX OPTIONS SUR TITRES

### MODIFICATION AUX RÈGLES B-5, B-6, B-15 ET D-1 ET AU MANUEL DES RISQUES DE LA CDCC

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 2015.

*(s) Cheryl Graden*

---

Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

### COMITÉ DES RAJUSTEMENTS POUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU MARCHÉ HORS COTE MODIFICATIONS AUX RÈGLES A-9 ET B-14 DES RÈGLES DE LA CDCC

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 11 mars 20 15 .

*(s) Cheryl Graden*

\_\_\_\_\_  
Cheryl Graden  
Secrétaire  
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



## AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**AJOUT DU 5<sup>e</sup> AU 8<sup>e</sup> MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE ET DU 9<sup>e</sup> AU 12<sup>e</sup> MOIS  
D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE DES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS  
BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS À LA LISTE DES VALEURS MOBILIÈRES  
ET DES DÉRIVÉS POUVANT FAIRE L'OBJET D'OPÉRATIONS EN BLOC**

**MODIFICATION DES PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN  
BLOC**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 16 mars 20 15 .

(s) Claude Cyr  
Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers  
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.